

Octobre 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent quatorzième session

Rome, 11-15 novembre 2013

Programme de travail pluriannuel du Comité du Programme

Programme de travail pluriannuel (juillet 2014-juin 2015)

I. Objectif global du Comité du Programme

Le Comité du Programme fournira une base analytique solide qui permettra au Conseil de la FAO de prendre des décisions de façon judicieuse, ponctuelle, cohésive, efficace et efficiente. Les recommandations du Comité se fondent sur le Cadre stratégique¹, le Plan à moyen terme (PMT) approuvé et le Programme de travail et budget (PTB) adopté.

II. Résultats

Planification du Programme et établissement des priorités

A.1) Résultat: Le Conseil juge utiles les recommandations formulées par le Comité du Programme au sujet des priorités et les adopte.

A.2) Indicateurs et objectifs:

- Le Conseil adopte les recommandations formulées par le Comité du Programme au sujet des priorités.
- Le Conseil adopte les recommandations formulées par le Comité au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget.
- On améliore les méthodes de travail du Comité en s'appuyant sur les enseignements tirés des décisions prises par le Conseil au sujet de ses recommandations.

A.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil.

A.4) Activités:

- Examiner les priorités proposées en tenant compte des rapports des Conférences régionales et des comités techniques, ainsi que des enseignements tirés, des ressources disponibles et des recommandations formulées à l'issue des évaluations.
- Examiner le Cadre stratégique (tous les quatre ans).

¹ C 2013/7.

On peut accéder au présent document en utilisant ce QR code.

La FAO s'efforce ainsi de réduire l'impact environnemental de ses activités et de promouvoir des communications plus vertes.

Il est possible de consulter d'autres documents à l'adresse www.fao.org.



MI869/fr

- c) Examiner le Plan à moyen terme proposé afin de veiller à ce qu'il soit en accord avec le Cadre stratégique et d'y intégrer les enseignements tirés lors de l'exercice biennal précédent.
- d) Examiner le Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal, y compris les propositions et la répartition des ressources entre les objectifs stratégiques, les thèmes transversaux et les domaines de travail techniques au sein de l'Organisation.

Méthodes de travail:

- a) Consultations non formelles des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux, des coordonnateurs des objectifs stratégiques et des autres membres essentiels du Secrétariat.
- b) Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil.
- c) Collaboration étroite avec le Comité financier sur les questions de synergie et de chevauchement.
- d) Approche normalisée quant à la réception et à l'examen des conseils formulés par les comités techniques et les conférences régionales.

Suivi de l'exécution du Programme axé sur les résultats

B.1) **Résultat:** Les avis et décisions du Conseil au sujet de la mise en œuvre du programme de travail reflètent les recommandations formulées par le Comité du Programme.

B.2) **Indicateurs et objectifs:**

- a) Le Conseil approuve les recommandations formulées par le Comité au sujet des ajustements programmatiques du PTB.
- b) Le Conseil approuve les recommandations formulées par le Comité au sujet de l'allocation et de la gestion des ressources extrabudgétaires.
- c) On améliore les méthodes de travail du Comité en s'appuyant sur les enseignements tirés des décisions prises par le Conseil au sujet de ses recommandations.

B.3) **Produits:** Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil.

B.4) **Activités:**

- Examiner annuellement la mise en œuvre du PTB et les propositions d'ajustements, notamment:
 - a) la justification des ajustements programmatiques au sein du PTB;
 - b) l'allocation et la gestion des ressources budgétaires intégrées qui proviennent de toutes les sources de financement;
 - c) l'allocation et l'utilisation des ressources extrabudgétaires conformément au Cadre stratégique révisé, aux cadres de programmation par pays et à l'intégration des activités, et en accord avec les initiatives internationales pertinentes comme la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Programme d'action d'Accra, la Déclaration de Busan, la Conférence Rio + 20 et le Programme des Nations Unies pour l'après 2015.
- Examiner le rapport biennal sur l'exécution du Programme et les enseignements tirés en vue de l'élaboration des prochains PTB.

B.5) **Méthodes de travail:**

- a) Collaboration étroite avec le Comité financier sur les questions de synergie et de chevauchement.

Évaluation

C.1) **Résultats:**

- a) Les plans et les programmes d'évaluation se concentrent sur les questions stratégiques revêtant une importance quant à la concrétisation des objectifs stratégiques de l'Organisation.

- b) On incorpore les recommandations formulées à l'issue des évaluations dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, ainsi que dans les politiques et stratégies nouvelles.
- c) La fonction d'évaluation se conforme aux pratiques optimales et aux normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

C.2) Indicateurs et objectifs:

- a) La Direction met en œuvre toutes les recommandations acceptées et fait rapport au Comité du Programme.
- b) Les recommandations formulées à l'issue des évaluations sont réalisables, financées comme il se doit et en accord avec les autres recommandations découlant d'une évaluation ou d'une opération de supervision.
- c) Les évaluations sont conformes aux normes établies par le GNUE.

C.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles formulées par le Comité du Programme.

C.4) Activités:

- a) Continuer d'examiner la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO.
- b) Examiner et approuver le plan de travail à évolution continue relatif aux évaluations stratégiques et programmatiques, en se concentrant sur:
 - les questions stratégiques;
 - l'équilibre entre les thèmes et les types d'évaluations;
 - la prise en compte de l'équilibre géographique entre les régions;
 - les évaluations ciblées réalisées conjointement avec d'autres organisations;
 - l'importance accordée à la rétroaction entre les équipes chargées des évaluations et celles qui s'occupent de la programmation et de la mise en œuvre;
 - la question de savoir si les ressources consacrées aux évaluations sont suffisantes.
- e) Superviser la suite donnée aux recommandations découlant des évaluations.
- f) Examiner les différentes évaluations.
- g) Procéder à un examen externe par des spécialistes, tous les deux ans, des pratiques en matière d'évaluation (2016 et 2018) et diligenter une évaluation indépendante de la fonction d'évaluation au moins une fois tous les six ans (2016).

C.5) Méthodes de travail:

- a) Contacts étroits avec le Bureau de l'Inspecteur général et les autres services concernés.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité du Programme

D.1) Résultats: Le Comité du Programme suit une approche anticipatoire et ouverte et joue un rôle consultatif de poids auprès du Conseil, tout en permettant de mieux comprendre les préoccupations des Membres et de les intégrer dans les travaux de l'Organisation.

D.2) Indicateurs et objectifs:

- a) Les ordres du jour des réunions sont axés sur des questions stratégiques précises.
- b) Les recommandations formulées par le Comité du Programme aboutissent à un consensus au niveau régional.
- c) Les documents du Comité du Programme sont disponibles dans les langues de l'Organisation au moins deux semaines avant le début de chacune de ses sessions.
- d) On utilise de façon efficiente les ressources disponibles et de manière optimale les instruments novateurs, en particulier les technologies en ligne et audiovisuelles.
- e) Les rapports transmis au Conseil sont succincts, pertinents et étayés par des éléments factuels.

D.3) Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil.

D.4) Activités:

- a) Élaborer le Programme de travail pluriannuel du Comité du Programme.
- b) Établir, à la fin de l'exercice biennal, un rapport sur le Programme de travail pluriannuel.

D.5) Méthodes de travail:

- a) Consultations informelles au sujet du Programme de travail pluriannuel du Comité.
- b) Consultations des équipes stratégiques sur les principales questions stratégiques.
- c) Définition de mandats clairs par les groupes régionaux à l'intention des membres du Comité du Programme.
- d) Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil.
- e) Collaboration étroite avec tous les organes directeurs.
- f) Engagement précoce dans l'élaboration du PMT et du PTB, ainsi que dans tout examen du Cadre stratégique.
- g) Mise à disposition rapide des documents dans les langues de l'Organisation.
- h) Engagement auprès des fonctionnaires principaux de la FAO qui sont chargés des questions intéressant le Comité du Programme.
- i) Réunions ouvertes autorisant la présence de fonctionnaires ou de membres en tant que stricts observateurs.